

## Emploi Entrepreneur et salarié à la fois, c'est possible en coopérative d'activités

**Les coopératives d'activités et d'emploi se développent en Alsace. Alternative à l'autoentrepreneuriat, elles sont sécurisantes car accompagnées.**

Ils sont une vingtaine, un matin de mars, dans la salle de réunion des coopératives d'activités et d'emploi de la rue Franklin à Mulhouse. Des femmes et des hommes, des jeunes diplômés qui sur leur CV ne peuvent aligner que des stages et des CDD, des quinquagénaires licenciés pour raisons économiques qui ne décrochent plus d'entretien d'embauche – ils sont trop vieux –, des anciens salariés qui ont démissionné, épuisés par les nouvelles techniques de management... Des gens de tous métiers et niveaux, qui courent de forums de l'emploi en réunions d'info de la CCI et autres organismes dans l'espoir de trouver une nouvelle voie professionnelle.

### Autonomie, sécurité et coopération

Ce matin-là, ils découvrent les coopératives d'activités et d'emploi (CAE). « Une alternative au statut d'autoentrepreneur, leur explique Jean-François Cerf, gérant de la CAE Antigone. C'est une forme innovante qui permet de créer son activité dans un cadre autonome, sécurisé et coopératif. »

Autonome parce que chaque entrepreneur est responsable de son activité, de sa prospection, de



Stéphane Bossuet (à gauche), est fondateur et gérant d'Artenréel et de Cooproduction. Jean-François Cerf (à droite), gérant d'Antigone, anime les réunions d'information collectives pour les candidats à la création d'entreprise et accompagne les entrepreneurs salariés. Photo Dominique Gutekunst

son chiffre d'affaires, de son revenu.

Sécurisé car l'entrepreneur est hébergé juridiquement par la coopérative qui le salarie : il relève du droit du travail et bénéficie de la protection sociale, sa rémunération est fonction de son chiffre d'affaires et lissée au fil des mois. Sa comptabilité et son suivi administratif sont assurés par la coopérative en échange d'une contribution coopérative de 10% de son chiffre d'affaires.

Coopératif enfin, car tous les entrepreneurs salariés bénéficient d'un accompagnement person-

nel régulier pendant trois ans, de services mutualisés comme la gestion (fiches de paie, devis, factures, TVA...), les contrats collectifs d'assurance, la formation, les ateliers de communication, marketing, coopération...

### 300 en Alsace

Ce statut d'entrepreneur salarié, réversible à tout moment, a pour but de vivre de son activité au bout de trois ans. Il évite de fastidieuses démarches d'inscriptions aux divers organismes tout comme le passage devant le tri-

bunal de commerce en cas d'échec. Il permet de tester son activité, et, quand elle devient viable, de choisir : soit on quitte la CAE pour créer une autre structure, soit on devient entrepreneur associé de la CAE. Un engagement à faire vivre l'entreprise coopérative qui appartient à ceux qui y travaillent, où un coopérateur égale une voix.

Ils sont 300 entrepreneurs salariés en Alsace à exercer leur métier dans l'une des quatre CAE existantes. Mais cette forme juridique n'est pas la panacée. Elle ne convient ni aux métiers régle-

mentés (avocat, expert-comptable par exemple), ni à ceux qui ont besoin d'assurances spécifiques (santé, bâtiment) ou de gros prêts bancaires.

### Redonner tout son sens au travail

La première CAE alsacienne, Artenréel, fête cette année ses dix ans. Elle regroupe les métiers artistiques et culturels. Antigone est généraliste, Coopénates regroupe les métiers d'aide à la personne (lire à droite). Une CAE du bâtiment est en voie de création : « En inventant un système hybride entre l'entreprise classique et la sécurisation professionnelle, nous répondons à des besoins et à des désirs, explique Stéphane Bossuet, fondateur et gérant d'Artenréel. Il y a une utopie derrière les coopératives : celle de redonner tout son sens au travail émancipateur, d'articuler vie sociale, familiale et professionnelle en toute responsabilité. »

« Si tu n'as pas d'emploi, crée ta boîte : c'est le message lâche délivré par nos gouvernants depuis plusieurs années », déplore-t-il. En accompagnant sur le long cours les nouveaux entrepreneurs, les coopératives lèvent ces freins de la peur du risque, de la gestion, de l'isolement... « Un tiers des nouvelles entreprises ne tiennent pas trois ans. Et plus de la moitié des 540 000 entreprises créées en 2012 l'ont été par des autoentrepreneurs », rappelle Jean-François Cerf. La future loi sur l'économie sociale et solidaire devrait reconnaître pleinement les CAE et l'entrepreneur salarié.

Textes : Elisabeth Schulthess

### 4 coopératives

● **Artenréel** : coopérative d'activités et d'emploi pour les métiers artistiques et culturels : arts plastiques, spectacle vivant, design, art thérapie, intervention musicale, médiation culturelle... Née en 2004, elle compte 110 entrepreneurs salariés et 15 entrepreneurs associés. Site : www.artenreel.com

● **Coopénates** : coopérative d'activités et d'emploi des services à la personne : entretien de la maison, jardinage, bricolage, cours à domicile, assistance informatique, soutien scolaire... Créée en 2007, elle compte 65 entrepreneurs salariés et 15 entrepreneurs associés. Site : www.coopenates.com

● **Antigone** : coopérative d'activités et d'emploi au service d'un développement durable : formation, conseil, services aux entreprises ou aux particuliers, petit artisanat, métiers du bien-être... Créée en 2009, elle compte 110 entrepreneurs salariés et 3 entrepreneurs associés. Site : www.antigone.coop

● **Cooproduction** : coopérative de développement, de structuration et de mutualisation des trois CAE d'Alsace citées plus haut. Site : www.cooproduction.coop

● **Deux adresses** pour contacter ces quatre coopératives : 48, rue Franklin à Mulhouse, Tél. : 03.89.36.07.94. 13, rue Martin Bucer Strasbourg Tél. : 03.88.44.50.99.

● **Prochaines sessions d'informations collectives** sur les coopératives d'activités et d'emploi : **Mulhouse**, 48 rue Franklin, les 28 avril et 29 mai de 9 h à 12 h. S'inscrire : Tél. 03.88.44.50.99. **Colmar**, 1 place de la Gare (locaux de la CCI), le 15 avril de 9 h à 12 h. **Guebwiller**, 170, rue de la République (locaux de Pôle emploi), le 30 avril de 9 h à 12 h.

### « Je ne suis plus seule, je suis dans un réseau »



Corine Girardclos, de Sentheim, pratique l'expression corporelle avec des personnes en situation de handicap. Photo Thierry Gachon

**Corine Girardclos, 40 ans, teste son activité d'expression corporelle auprès de personnes handicapées depuis près d'un an au sein d'Antigone.**

« Après de nombreuses années à la maison pour élever mes trois enfants et m'occuper de jeunes enfants comme assistante maternelle, je voulais reprendre une activité professionnelle au service des personnes handicapées. J'avais fait un BEP sanitaire et social dans ma jeunesse et effectué un remplacement dans un institut médico-éducatif : cela m'avait beaucoup plu. Je pratique aussi le modern jazz et l'aérobic, j'ai monté des chorégraphies pour des soirées caritatives et donné bénévolement des cours de danse dans la classe spécialisée fréquentée par un de mes fils qui souffre de troubles autistiques. J'ai découvert ainsi l'intérêt de l'expression corporelle pour les personnes

en situation de handicap. J'ai développé cette idée.

Pôle emploi m'a suggéré de créer mon entreprise. Un stage à l'agence de création d'entreprises Vecteur de Mulhouse m'a fait connaître les coopératives d'activités et d'emploi. En mai dernier, je suis entrée à la CAE Antigone. Depuis, je ne me sens plus seule : quand une porte se bloque, la CAE m'aide à trouver une réponse. Elle m'encourage dans mes démarches et m'accompagne. Je suis dans un réseau où nous échangeons beaucoup. Avec d'autres entrepreneurs du secteur qui développent la marche nordique ou l'esthétique-minceur, nous envisageons des démarches communes pour nous faire connaître. Il faut du temps pour se faire sa place. Pour l'instant, j'anime un atelier par semaine dans un foyer et un autre au Cossec de Burnhaupt. »

### « J'ai pu me concentrer sur le cœur de mon métier et le tester »

**Philippe Legrand, 49 ans, exerce depuis 2011 à Kertzfeld son nouveau métier de spécialiste de la thermique des bâtiments comme entrepreneur salarié.**

« Pendant 20 ans, j'ai dirigé des systèmes d'informatique dans une très grande entreprise de la région. J'y ai appris l'excellence du travail mais n'étais pas en accord avec la mondialisation et le manque de respect de l'environnement. Je devais sortir du moule : j'ai démissionné pour me former aux questions énergétiques du bâtiment, au Grenelle de l'environnement.

J'ai dépensé 15 000 € en formations souvent décevantes. Je me suis autoformé puis lancé dans une pépinière d'entreprises à Strasbourg : l'accompagnement n'était pas satisfaisant. Séduit par l'idée

de coopération, je suis entré chez Antigone en 2011 : j'ai pu tester mon activité de bureau d'études, diagnostics et contrôles thermiques, dans le neuf et la rénovation, sans me soucier de gestion. C'est une bonne réponse à la phase de test, on est vite opérationnel. Le secteur est compliqué, je gagne le Smic en travaillant 70 heures par semaine.

La coopération au sein d'Antigone reste limitée, les métiers sont si différents. J'ai cherché à associer deux autres personnes à mon travail, dans un esprit de coopération. Cela n'a pas fonctionné, l'une est partie. Le secteur du bâtiment est hypercloisonné et individualiste. Sa complexité est telle qu'on ne peut plus fonctionner seul. Je veux travailler avec d'autres mais sans doute plus en coopérative. »



Philippe Legrand a créé Bâti Conform et Bâti Control, bureaux d'études, de diagnostics et de contrôles thermiques. Photo D.G.

### « Je suis très bien accompagnée, les ateliers sont bien ficelés »



Marjolaine Levieux, paysagiste, a créé à Illzach son entreprise « Le jardin de la libellule ». Photo Jean-François Frey

**Marjolaine Levieux, 33 ans, exerce son métier de paysagiste comme entrepreneure salariée depuis janvier 2012.**

« Après mon BEP floriculture en 2006, j'ai travaillé comme salariée. Trois ans plus tard, j'ai décidé de me réorienter : j'ai suivi une formation de paysagiste durant deux ans à l'issue de laquelle j'ai voulu m'installer à mon compte. Mais le statut d'autoentrepreneur n'est pas possible pour les paysagistes.

L'agence Vecteur m'a fait connaître les CAE : depuis janvier 2012, je suis très bien accompagnée par Antigone. Chaque mois je rencontre Jean-François Cerf pour parler des problèmes du moment, en particulier de fiscalité. La TVA sur les travaux de paysagisme est passée de 7 % à 19,6 % puis à 20 %. La concurrence est féroce, en particulier avec les associations d'insertion. La gestion est lour-

de et je suis soulagée de pouvoir la confier à la CAE : je ne peux pas être au four et au moulin. Je travaille à mon rythme, en toute autonomie, je choisis mes clients. Et je peux vivre de mon travail.

J'apprécie la qualité des ateliers de formation, qui sont toujours bien ficelés. J'y rencontre d'autres paysagistes et d'autres corps de métiers. C'est d'une très grande richesse qui ouvre de nouveaux horizons. C'est vivant et chaleureux. Je travaille avec un autre paysagiste de la CAE : nous nous entraînons, nous nous remplaçons en cas de maladie, travaillons ensemble là où il faut être deux.

La philosophie coopérative me plaît : je vais devenir sociétaire d'Antigone pour pouvoir participer aux décisions et contribuer à développer le système coopératif. »